

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE PAU Hôpital Universitaire et Centre de Santé Établissement public du Gouvernement Département des Pyrénées-Atlantiques</p>	<p>FICHE Technique GOTT</p> <p>Fiche 25. La gestion du temps de travail des personnels de nuit</p>	<p>DRH QUA-FT.... N°VERSION : 01 Date d'application : PAGE : 1/3</p>
Date de création Décembre 2014	Date de mise à jour	Date avis CTE 23/06/2022

Protocole d'accord local signé le 6 avril 2004 et présenté pour avis en séance conjointe CTE/CHSCT du 26 avril 2004

Est considéré en travail de nuit la période comprise entre 21 h 00 et 6 h 00 ou toute autre période de 9 heures consécutives entre 21 h 00 et 7 h 00.

A été retenu le principe de la nuit de travail de 10 heures, sauf exception.

Les agents travaillant exclusivement de nuit : sont ceux qui effectuent au moins 90% de leur temps de travail annuel en travail de nuit.

Les agents alternant travail de jour et travail de nuit : sont considérés comme agents de jour dès lors qu'ils effectuent au moins 10 % de leur temps de travail de jour. Le temps de travail est décompté heure par heure. Dans le cadre de cette alternance, les nuits travaillées du samedi au dimanche et du dimanche au lundi sont comptabilisées au titre des dimanches travaillés.

Durée hebdomadaire du travail en fonction de la quotité

Quotité de temps de travail	100%	90%	80%	75%	70 %	60%	50%
Obligation hebdomadaire de service de nuit	32h30	29h15	26h00	24h23		19h30	16h15
Obligation journalière de service de nuit	6h30	5h51	5h12	4h53		3h54	3h15

Dispositions générales

Durée annuelle du travail des agents de nuit :

La DAO est réduite pour les agents travaillant exclusivement de nuit dans les conditions suivantes :

De 10 à 19 D&F effectivement travaillés	Exemple à 100%	Exemple à 80%	Exemple à 75%	Exemple à 50%	Variables suivant la quotité de temps de travail
DAO = ((Nombre de jours en « contrat »	1449h30*	1159h36*	1087h14*	724h45*	●
- Nombre Samedis et Dimanches	104 j*	104 j*	104 j*	104 j*	
- Droit CA)	28 j	28 j	28 j	28 j	
× valeur moyenne de la journée)	6 h 30	5 h 12	4 h 53	3 h 15	●
+ journée de solidarité	6 h 30	5 h 12	4 h 53	3 h 15	●
- Fériés (Heures)	71 h 30	57 h 12	53 h 32	35 h 45	●
+ Report n-1 négatif	0 h	0 h	0 h	0 h	

* Valeurs variables en fonction du calendrier

Désignation des personnels fixes de nuit

Les personnels fixes de nuit sont prioritairement identifiés sur la base du volontariat.

Gestion des personnels fixes de nuit

Les personnels fixes de nuit des services planifieront ces repos au regard des disponibilités dégagées par le pool de nuit.

Les personnels fixes de nuit des services sont gérés par le cadre du service.

- Les congés : possibilité de planifier 4 séries dont :
 - 2 de 2 nuits et 2 de 3 nuits
 - ou 3 de 2 nuits et 1 de 3 nuitset ce sans excéder un total de 21 jours consécutifs (RTT compris)
 - Retour sur un dimanche de repos lors d'un remplacement de nuit par un agent de jour :

- Le dimanche reste dû si la nuit est effectuée du samedi au dimanche lors de nuits occasionnelles (Durée inférieure ou égale à 6 nuits).

La planification des RTT sera effectuée lors d'une réunion annuelle.

Pool de nuit

Le pool de nuit est constitué d'agents fixes de nuit qui assurent les remplacements de 2 à 3 nuits consécutives dans le même service pour les nuits à rendre au personnel concerné.

Le pool de nuit remplace les RTT et RA du personnel fixe de nuit, ainsi que les compensations de temps partiel.

La planification des remplacements des agents fixes de nuit est déterminée à l'année, de janvier à décembre.

En principe, il n'y a pas de remplacement des agents fixes de nuit lors des congés scolaires ce qui permet aux agents du pool de pouvoir prendre leurs congés annuels ou récupérateurs lors de ces périodes (compensation eu égard à la pénibilité du travail, adaptabilité et contraintes du système).

Il est permis d'envisager un mois de congés annuels (31 jours consécutifs), sous réserve de validation du responsable hiérarchique.

Il est demandé aux agents du pool de nuit de respecter l'équilibre des quotas de présence sur la période estivale.

Les RA sont planifiés également en début d'année par les agents du pool.

La gestion du pool de nuit est attachée à la Direction des Soins.